

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CL95

présenté par

M. Eliaou, Mme Beaudouin-Hubiere, Mme Bergé, Mme Tamarelle-Verhaeghe, M. Villani, M. Gouffier-Cha, Mme Genetet, M. Zulesi, Mme Gayte, M. Nadot, M. Baichère, M. Girardin, M. Morenas, M. André, M. Pichereau, Mme Vanceunebrock, M. Cédric Roussel, Mme Tiegna, Mme Pompili, Mme Brugnera, M. Marilossian et M. Turret

ARTICLE 6

Compléter l'alinéa 2 par les mots : « et les mots : « dépôt d'un projet » sont remplacés par les mots : « début de l'examen en séance publique » ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise en premier lieu à garantir un délai minimum de travail sur la loi de finances avant son examen en séance publique, qui sera écourté par le projet du Gouvernement.

Il prévoit également qu'en contrepartie du raccourcissement du temps d'examen de la loi de finances, une limite minimum de temps soit réservée à la loi de résultats. Cette proposition renforce la pratique nouvelle du « printemps de l'évaluation » et répond au développement de l'exercice du contrôle de l'action du Gouvernement et de l'évaluation des politiques publiques mais aussi au besoin d'information du Parlement et plus largement des Français.